

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## *Ville de Besançon*

### **Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise**

Par arrêté URB.23.00.A5 du 27 septembre 2023, la Maire de la Ville de Besançon a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise, emprises à prendre dans les parcelles cadastrées section EO n° 269, 293 et EN n° 575.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 17 jours consécutifs :

**Du mercredi 8 novembre 2023 à 8 h 30 au vendredi 24 novembre 2023 à 17 h 30 inclus**

Monsieur Hervé ROUECHE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

→ en Mairie de Besançon, 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique à la Ville de Besançon – Service Action Foncière 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Besançon, salle enquêtes publiques :

- **le lundi 13 novembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00**
- **le vendredi 24 novembre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Besançon ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Mairie de Besançon – Monsieur le commissaire enquêteur**

**Enquête publique – Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise  
2, rue Mégevand - 25034 Besançon cedex**

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4903>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

[enquete-publique-4903@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4903@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées au registre d'enquête publique disponible en Mairie de Besançon et consultable en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Laurent Desjardins, Service Topographie Ville de Besançon/Grand Besançon Métropole, au 03 81 87 88 21 ou par mail : [laurent.desjardins@grandbesancon.fr](mailto:laurent.desjardins@grandbesancon.fr)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon – Service Action Foncière, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil municipal est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le déclassement anticipé des emprises du domaine public routier à prendre dans les parcelles cadastrées section EO n° 269, 293 et EN n° 575.

Pour la Maire et par délégation,

Le Conseiller Municipal Délégué,  
Aurélien LAROPPE